Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 21.11.2023
ID : 077-217702158-20231113-02023_065-DE

Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 13 novembre 2023

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 4	Votants : 25	

Date de la convocation : 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 13 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian – DIGUET Thierry – ZUCCOLO Isabelle – DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric M. USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M.SEVESTE Arnaud à Mme LENOIR Isabelle – Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie à M. Claude MONGIN – Mme ROUSSEL Mylène à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul -Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : M. HASCOET Alexandre – Mme ALBU Angélique

●

DÉLIBÉRATION N° 02023_065 AUTORISATION RELATIVE A L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Entendu l'exposé de Madame Nathalie Sprutta-Bourges, adjoint au Maire chargé des finances et des transports, relatif à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ; ;

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 20 mars 2023;

Vu le vote du budget communal 2023 intervenu le 13 avril 2023 ;

Vu la délibération n°02023_059 du 13 novembre 2023 relative à l'adoption de la décision modificative n°1 au budget communal 2023 ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement pour permettre d'engager dans cette section les dépenses qui seront mises au vote du budget 2024 (hors chapitre 040, remboursement de la dette et des restes à réaliser 2023) ;

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 077-217702158-20231113-02023_065-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 de la commune, d'ouvrir sur l'exercice 2024, des crédits d'investissement à hauteur maximum de 1 260 838.72 euros correspond à 25% du montant du budget primitif 2023 corrigé des ajustements réalisés dans le cadre de la DM1 ;

Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement de ces crédits conformément aux modalités et limites détaillées ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Budget 2023 (hors RAR – compris DM1)	Autorisation d'engagement anticipé pour 2024
20	**Immobilisations incorporelles**	**551 664.00**	**137 916.00**
	202 - Frais réalisation documents urbanisme		-
	2031 - Frais d'études	528 800.00	132 200.00
	2032 - Frais de recherche et de développement	4 000.00	1 000.00
	2033 - Frais d'insertion	7 864.00	1 966.00
	2051 - Concessions, droits similaires	11 000.00	2 750.00
204	**Subventions d'équipement versées**	**49 200.00**	**12 300.00**
	2046 - Attribution de compensation d'investissement	49 200.00	12 300.00
21	**Immobilisation corporelles**	**4 491 690.87**	**1 122 922.72**
	2111 - Terrains nus	1 000 000.00	250 000.00
	2116 - Cimetière	19 999.87	4 999.97
	2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	130 160.00	32 540.00
	21311 – Hôtel de Ville	10 787.00	2 696.75
	21312 – Bâtiments scolaires	235 114.00	58 778.50
	21318 – Autres bâtiments publics	170 807.00	42 701.75
	2135 - Installations générales, agencements	134 000.00	33 500.00
	2151 - Réseaux de voirie	849 904.00	212 476.00
	2152 - Installations de voirie	832 630.00	208 157.50
	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	31 000.00	7 750.00
	21533 - Réseaux câblés	390 000.00	97 500.00
	21534 – Réseaux électrification	375 000.00	93 750.00
	21578 – Autre matériel et outillage de voirie	31 000.00	7 750.00
	2158 - Autres installations, matériel, outillages techniques	6 304.00	1 576.00
	2182 - Matériel de transport	35 000.00	8 750.00
	2183 - Matériel de bureau et informatique	92 620.00	23 155.00
	2184 - Mobilier	39 660.00	9 915.00
	2188 - Autres immobilisations corporelles	107 705.00	26 926.25
Total		**5 092 554.87**	**1 260 838.72**

Dit que les crédits susvisés seront repris au budget primitif de l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance, le 13 novembre 2023

Le secrétaire de séance
Claude MONGIN

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS * 77220 *

Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse.